

Réf: Dossier 256785

Avis de constitution

SOCIETE « OOOZY »

Siège ABIDJAN COCODY BONOUMIN, Lot 44, Ilot 5

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/09/2023, et enregistrés au CEPICI le 06/10/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « OOOZY »

Objet :

- QUINCAILLERIE
- ELECTRICITE
- PLOMBERIE
- LOCATION DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
- CONSTRUCTION
- ACHAT ET VENTE D'ARTICLES DIVERS
- SUIVI DE DOSSIERS FONCIERS
- LOTISSEMENT

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY BONOUMIN, Lot 44, Ilot 5

Dirigeant(s) M KORE ABRAHAM PEZITTO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-06344 du 02/11/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°77975/GTCA/RC/2023 du 02/11/2023

